

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030228– EUR 61/010/2003

Informations complémentaires sur l'AU 04/03 (EUR 61/001/2003 du 7 janvier 2003) et suivante (EUR 61/008/2003 du 5 mars 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE PROCÈS INÉQUITABLE / PRISONNIER D'OPINION

TURKMÉNISTAN Farid Toukhatouline (h), militant de la société civile et coprésident d'une association turkmène de défense de l'environnement, 41 ans

Londres, le 7 avril 2003

Farid Toukhatouline, qu'Amnesty International considérait comme un prisonnier d'opinion, a été libéré et a désormais rejoint sa famille. Cette libération est le fruit d'une mobilisation internationale de très grande ampleur, à laquelle les membres du Réseau d'Actions urgentes ont participé en adressant des courriers aux autorités.

Farid Toukhatouline purgeait une peine de trois années d'emprisonnement, qui avait été prononcée contre lui en mars 2003, à l'issue d'un procès inéquitable. Incarcéré au centre de détention du ministère de la Sécurité nationale, situé dans la capitale (Achgabat), il a été remis en liberté le 2 avril vers 19 h 30, conformément à une ordonnance présidentielle diffusée la veille à la télévision.

Le 4 avril, Farid Toukhatouline s'est vu restituer son passeport, et le 5, il a pris l'avion pour sa ville de résidence, Dachogouz, près de la frontière entre le Turkménistan et l'Ouzbékistan.

Avant d'être relâché, Farid Toukhatouline a dû signer des « aveux », dans lesquels il regrettait les faits dont il était « coupable » et promettait de ne plus mener d'« activités illégales » à l'avenir. Le 2 avril, ces « aveux » ont été publiés dans la presse turkmène. Tout au long de sa détention provisoire et pendant son procès, Farid Toukhatouline n'avait cessé de clamer son innocence. Amnesty International estime que cet homme était un prisonnier d'opinion.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Farid Toukhatouline est le coprésident d'une association de défense de l'environnement dont le siège se trouve à Dachogouz. Il était maintenu en détention depuis le 23 décembre 2002, et avait été reconnu coupable de franchissement illégal de la frontière entre l'Ouzbékistan et le Turkménistan ainsi que de non-dénonciation d'un acte criminel grave.

Le deuxième chef d'accusation concernait la participation de Farid Toukhatouline à une conférence internationale organisée par des groupes de défense des droits humains, qui portait sur des sujets tels que le droit à la liberté d'expression ou les droits de l'enfant. Les autorités ont accusé Farid Toukhatouline d'avoir refusé de révéler des informations sur des projets de coup d'état armé mûris par certains groupes d'opposition en exil et qui, selon les autorités, ont été débattus lors de la conférence. Amnesty International et d'autres organisations de défense des droits humains, dont des représentants étaient présents à ce colloque, ont déclaré que les discussions n'avaient aucunement porté sur un renversement du gouvernement turkmène par la violence. Amnesty International estime que Farid Toukhatouline était un prisonnier d'opinion, car les autorités l'ont arrêté et emprisonné uniquement dans le but de le sanctionner pour les activités pacifiques qu'il mène en tant que militant de la société civile.

Le 3 mars 2003, lors d'une rencontre à Achgabat avec Jaap de Hoop Scheffer, président en exercice de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), le président turkmène Saparmourad Niazov avait promis que Farid Toukhatouline serait « libéré prochainement ». Le lendemain, le militant était condamné à trois années d'emprisonnement à l'issue d'un procès inique.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes.
Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de cet homme.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents.
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*